

**RESPONSABLES LEGAUX**

La demande doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une concertation entre les responsables légaux.

Responsable légal 1 :

Père Mère Autre (préciser) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Situation familiale :

Responsable légal 2 :

Père Mère Autre (préciser) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Situation familiale :

Résidence habituelle de l'enfant (en cas de séparation des représentants légaux) :

Responsable légal 1 Responsable légal 2 Garde alternée

FRATRIE

Nom et prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe

OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION :

Préciser les raisons motivées en joignant des justificatifs que vous jugerez utiles pour appuyer votre demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**SIGNATURE(S)**

Je soussigné, le demandeur (indiquer les noms et prénoms)..... certifie sur l'honneur que cette demande de dérogation au secteur scolaire est déposée en concertation entre les responsables légaux.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Commission consultative de dérogations scolaires (Règlement approuvé par délibération n° CM150421/08 du Conseil Municipal de Villemomble du 15/04/2021).

Date de la demande : Signature du ou des responsables légaux :

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité du Maire (responsable de traitement), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables. Elles sont conservées la durée nécessaire à cette finalité. La Ville de Villemomble s'engage à ce que le traitement de ces données soit conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données. Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données par courriel à dpo@mairie-villemomble.fr ou par courrier postal à Mairie de Villemomble – à l'attention du Délégué à la protection des données – 13bis Rue d'Avron, 93250 Villemomble. Pour de plus amples informations sur votre traitement : www.villemomble.fr

AVIS DES COMMUNES

Villemomble ne s'oppose pas à une scolarisation hors commune, mais aucune participation aux frais de fonctionnement ne sera acceptée au titre du principe de la gratuité réciproque.

Avis de la commune de résidence	Avis de la commune d'accueil
Le Maire de Villemomble	Le Maire de
<input type="checkbox"/> est favorable à accorder la dérogation SANS PARTICIPATION FINANCIERE à la ville d'accueil au titre du principe de la gratuité réciproque	<input type="checkbox"/> est favorable à accorder la dérogation SANS PARTICIPATION FINANCIERE de la ville d'accueil
<input type="checkbox"/> n'est pas favorable à accorder la dérogation	<input type="checkbox"/> n'est pas favorable à accorder la dérogation
Date et cachet : Signature :	Date et cachet : Signature :